

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
 du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 2 juin 2020]

Date de la convocation

27 mai 2020

Date d'affichage

3 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 31

Présents : 21

Procurations : 4

Votants : 25

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Monique GUILLE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Françoise BONNET, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Bernard BARTHE, Chantal CAUSSE, Jean BATAILLOU, Paul-François COLLIN, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Pierre COURJAULT-RADE, Maxime BARBAOUAT, Marie-Françoise BONELLO, Michèle RIEUX

**Absents** : Philippe PILLEUX, Christophe CAUSSE, Marie-Christine BOUTONNET, Aurélie TREILHOU, Stéphanie NELATON, Thomas DOMENECH

N° 054/ 2020

Secrétaire de séance : Dominique Hirissou

**OBJET DE DELIBERATION : Demande du subvention LEADER pour la création de vestiaires sur le site de Longueville : modification du plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 9 juillet 2019, le Conseil Municipal a adopté un plan de financement pour la création de vestiaires rugby sur le site de Longueville.

Suite à l'attribution des marchés de travaux et aux notifications des co-financeurs, il convient d'adopter le plan de financement définitif, à savoir :

Montant de l'opération	386 920,44 € HT
Etat DETR	116 075,93
Région	58 037,96
Département	58 037,91
<b>LEADER</b>	<b>40 000,00</b>
Ville de Gaillac	114 768,64
Total	386 920,44

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De renouveler la demande de subvention LEADER pour un montant de 40 000 €,
- D'adopter le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus

**VOTE : à l'unanimité des membres présents**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le renouvellement de la demande de subvention mentionnée plus haut,

**ADOpte** le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint Délégué à signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Gaillac, le 3 juin 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND



Accusé de réception en préfecture  
 081-218100998-20200603-054-2020-DE  
 Date de télétransmission : 03/06/2020  
 Date de réception préfecture : 03/06/2020